

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 octobre 2015.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 octobre 2015 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. Dave Robichaud (Repr. Causapsca)  
Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Marielle Roy (Repr. Sayabec)  
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)

Personnes-ressources présentes :  
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
Mme Nathalie Lévesque, ingénieure civile  
M. Bertin Denis, urbaniste  
M. Serge Malenfant, ing.f.  
Mme Marie-Lou Leblanc, chargé de projets

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2015-158 concernant l'ouverture de la séance du 14 octobre 2015**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2015-159 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 octobre 2015**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 9 septembre 2015 (séance ordinaire) et du 23 septembre (séance d'ajournement)
4. Période de question de l'assistance
5. Présentation du comité Matapédia en action
6. Communication du service de foresterie
  - 6.1. Projet de développement de la villégiature sur TPI - Lac Gauthier, Ste-Irène
7. Communication du service de génie municipal
  - 7.1. Répartition de l'aide financière 2014, PIQM, volet 3
  - 7.2. Révision de la programmation TECQ 2014-2018
8. Gestion des matières résiduelles
  - 8.1. Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) – Adoption
  - 8.2. Approbation de la tarification 2016 pour l'accès au LET de Rivière-du-Loup
9. Demande de la CERF Vallée de La Matapédia (Zec Casault) pour une contribution financière de la MRC pour la reconstruction de 2 ponts (Félix et Frenette)
10. Fonds développement des territoires (FDT) et pacte rural – Octroi d'aide financière
11. Communication du service d'aménagement - Article 59 – Suivi de la rencontre avec la CPTAQ
12. Communication du service de culture et de patrimoine - Projet de renouvellement d'entente de développement culturel (séance d'ajournement, 28 octobre)
13. Correspondance
14. Période de questions de l'assistance
15. Autres sujets :
  - 15.1. Prochaine rencontre du conseil de la MRC – séance d'ajournement et rencontre de travail du 28 octobre, 19h30
  - 15.2. Organisme de gestion de la destination – résolution d'appui
  - 15.3. Manifestation des agriculteurs

- 15.4. Arrosage en forêt privée des secteurs affectés par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette
- 15.5. Parc régional de Val-d'Irène
- 16. Levée de la séance

Adoptée.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 SEPTEMBRE 2015 (SÉANCE ORDINAIRE) ET DU 23 SEPTEMBRE 2015 (SÉANCE D'AJOURNEMENT)

#### Résolution CM 2015-160 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2015.

Adoptée.

#### Résolution CM 2015-161 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 septembre 2015

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 septembre 2015.

Adoptée.

### 4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### 5. PRÉSENTATION DU COMITÉ MATAPÉDIA EN ACTION

Mesdames Jeannine Desmarais, Nancy Bérubé et Isabelle Pinard présentent les mandats du comité Matapédia en action et dressent un bilan de leur dernière activité portant sur les impacts des mesures d'austérité dans La Matapédia. Il est ressorti comme priorités de cette activité les points suivants :

- Mettre en place un fonds de développement matapédien;
- Poursuivre les efforts de rétention des jeunes;
- Favoriser les mesures d'accueil et d'intégration;
- Soutenir l'achat local;
- Favoriser le développement de l'agriculture.

Les membres du comité souhaite collaborer avec la MRC sur des pistes d'action en lien étroit avec ces priorités.

### 6. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

#### 6.1 Projet de développement de la villégiature sur TPI - Lac Gauthier, Sainte-Irène

#### Résolution CM 2015-162 concernant un projet de développement de la villégiature au Lac-Gauthier – TPI de Sainte-Irène

- |             |   |
|-------------|---|
| Considérant | une demande déposée à la MRC par la municipalité de Sainte-Irène (résolution 125-05-2014) visant à évaluer la possibilité de développer un nouveau secteur sur les TPI du lac Gauthier;   |
| Considérant | que le comité administratif répondait favorablement à cette demande (C.A.2014-133) et mandatait le service de foresterie à cet effet;   |
| Considérant | qu'après consultation des différents intervenants concernés, la MRC a déposé à la municipalité de Sainte-Irène un projet visant la mise en disponibilité de 12 terrains non-riverains à proximité du lac Gauthier nécessitant la construction d'un chemin d'accès d'une longueur de 420 mètres;                                 |
| Considérant | que la réalisation de ce projet implique des dépenses estimées à 37 300 \$, dont une partie (22 140 \$) devrait être assumée par les locataires éventuels en vertu de la réglementation en vigueur;   |
| Considérant | que, conséquemment, le financement du projet nécessite une mise de fonds de 15 160 \$;  |
| Considérant | que la municipalité de Saint-Irène est favorable à l'effet de partager cette mise de fonds à 50% (7 577 \$) et à prendre en charge l'entretien de ce nouveau chemin et qu'une résolution devrait être adoptée en ce sens par la municipalité lors de la prochaine réunion de son conseil qui se tiendra le 2 novembre prochain; |
| Considérant | que la MRC pourra autoriser la mise en œuvre de ce projet suite à l'adoption par la municipalité de Sainte-Irène d'une résolution confirmant son partenariat à 50% dans la mise de fonds du projet et son engagement à assurer l'entretien du nouveau chemin construit pour ce projet.  |

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le Conseil de la MRC :

1. autorise la mise en œuvre du projet de développement de villégiature au lac Gauthier estimé à 37 300\$ à partir du fonds TPI, et ce conditionnellement à l'adoption par la municipalité de Sainte-Érène d'une résolution précisant son engagement à assurer 50% de la mise de fonds requise (estimée à environ 7580 \$) et à assurer l'entretien du nouveau chemin construit donnant accès à ce développement;
2. autorise M. Serge Malenfant à déposer au nom de la MRC une *demande de bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier* afin d'avoir accès à la gravière localisée à proximité du lac Gauthier.

Adoptée.

## 7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

### 7.1 Répartition de l'aide financière 2014, PIQM, volet 3

#### **Résolution CM 2015-163** concernant la répartition de l'aide financière du PIQM, volet 3 – service génie municipal – Réclamation N° 3 (année 2014)

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. que la répartition de l'aide financière obtenue par la MRC pour l'année 2014 (réclamation N° 3) du programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM), Volet 3, génie municipal, soit répartie entre les municipalités qui ont mandaté le service de génie pour des travaux admissibles au prorata des montants facturés pour la réalisation desdits mandats peu importe le personnel qui a été affecté à ceux-ci, comme suit :

MUNICIPALITÉ	Admissible PIQM3	Répartition %	Réclamation PIQM 3
STE-MARGUERITE-MARIE	4 682 \$	1,8%	712 \$
SAINTE-FLORENCE	12 147 \$	4,7%	1 848 \$
CAUSAPSCAL	8 477 \$	3,3%	1 290 \$
ALBERTVILLE	3 189 \$	1,2%	485 \$
SAINTE-LÉON-LE-GRAND	522 \$	0,2%	79 \$
SAINTE-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI	106 \$	0,0%	16 \$
SAINTE-IRÈNE	29 841 \$	11,5%	4 540 \$
AMQUI	113 553 \$	43,6%	17 274 \$
LAC-AU-SAUMON	4 943 \$	1,9%	752 \$
SAINTE-ALEXANDRE-DES-LACS	19 514 \$	7,5%	2 969 \$
SAINTE-THARCISIUS	805 \$	0,3%	122 \$
SAINTE-VIANNEY	1 207 \$	0,5%	184 \$
VAL-BRILLANT	10 761 \$	4,1%	1 637 \$
SAYABEC	22 616 \$	8,7%	3 440 \$
SAINTE-CLÉOPHAS	22 327 \$	8,6%	3 396 \$
SAINTE-MOÏSE	546 \$	0,2%	83 \$
SAINTE-NOËL	5 133 \$	2,0%	781 \$
SAINTE-DAMASE	223 \$	0,1%	34 \$
TNO Milnikek et SLM	- \$	0,0%	- \$
	260 591 \$	100,0%	39 642 \$

2. d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les versements aux municipalités qui totalisent 39 642 \$.

Adoptée.

### 7.2 Révision de la programmation TECQ 2014-2018

#### **Résolution CM 2015-164** concernant l'approbation de la programmation révisée de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

- Considérant que la MRC a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- Considérant que la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Considérant que la MRC doit déposer, avant le 15 octobre, une programmation de travaux révisée précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours;
- Considérant que la MRC doit déposer et indiquer ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle prévoit réaliser entre le 1er octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante ;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. Que la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. Que la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. Que la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. Que la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. Que la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. Que la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »

Adoptée.

## **8. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **8.1 Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) – Adoption**

#### **Résolution CM 2015-165 concernant l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)**

- Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matapédia est en vigueur depuis 2004 et qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;
- Considérant que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 8 octobre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;
- Considérant qu'avant le 31 octobre 2015, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de PGMR;

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
2. Que le projet de PGMR sera soumis à un minimum de deux consultations publiques soit le 9 et le 17 février 2016;
3. Que le projet de PGMR pourra être consulté pendant une période d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de PGMR dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées de consultation;
4. Que le projet de PGMR pourra être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, au bureau de la MRC et sur le site Internet de la MRC;
5. Que le projet de PGMR, soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PGMR.

Adoptée.

### **8.2 Approbation de la tarification 2016 pour l'accès au LET de Rivière-du-Loup**

#### **Résolution CM 2015-166 concernant la tarification 2016 du LET de Rivière-du-Loup**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia approuve la tarification 2016 pour l'accès des matières à enfouir au Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup.

Adoptée.

**9. DEMANDE LA CERF VALLÉE DE LA MATAPÉDIA (ZEC CASAULT) POUR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR LA RECONSTRUCTION DE 2 PONTS (FÉLIX ET FRENETTE)**

**Résolution CM 2015-167 concernant une demande la CERF Vallée de La Matapédia (Zec Casault) pour une contribution financière de la MRC pour la reconstruction de 2 ponts (Félix et Frenette)**

- Considérant que la CERF Vallée de La Matapédia a déposé et obtenu une aide financière de programme de reconstruction des traverses de cours d'eau du MFFP pour la reconstruction de 2 ponts sur le territoire de la ZEC Casault (Félix et Frenette);
- Considérant que suite à la procédure d'appel d'offres, il a été constaté un dépassement important de coûts des soumissions par rapport aux estimations;
- Considérant que la CERF demande une contribution financière de 30 000 \$ à la MRC pour combler une partie des coûts qui doivent être assumés par le promoteur des projets (20%) qui totalisent la somme de 86 925\$ pour les deux ponts;
- Considérant que les modalités du programme d'aide financière du MFFP ont été publiées tardivement ce qui n'a pas permis à la CERF de procéder à un appel d'offres dans des délais et conditions favorables;
- Considérant que d'autres partenaires financiers pourraient être interpellés pour contribuer au financement de la part du promoteur;

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu majoritairement :

1. Que le conseil de la MRC de la Matapédia accepte de verser la somme de 15 000 \$ à la CERF Vallée de La Matapédia pour la reconstruction des ponts Félix et Frenette dans la Zec Casault et que cette dépense soit financée par le surplus des TNO;
2. que le conseil de la MRC de la Matapédia suggère à la CERF de demander à d'autres partenaires financiers, dont les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, utilisateurs du réseau routier de la Zec Casault, de contribuer financièrement aux projets de reconstruction des ponts et de demander une prolongation du délai de réalisation des travaux afin de permettre de procéder à un nouvel appel d'offres dans des conditions plus favorables.

Adoptée.

**10. FONDS DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) ET PACTE RURAL – OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE**

**Résolution CM 2015-168 concernant l'octroi des aides financières du pacte rural et du FDT de la MRC de La Matapédia - Dépôt de projets de septembre 2015**

Sur une proposition de M. David Althot, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. d'approuver les recommandations du comité du pacte rural pour les projets déposés au Pacte rural et au Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matapédia pour l'octroi d'une aide financière à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL	MONTANT ACCORDÉ
PNR3-1529	Équipements Haute définition	Télévision communautaire de la vallée de la Matapédia	173 687 \$	17 350 \$
PNR3-1530	Maison répit	Les Amirams de la Vallée	77 362 \$	10 000 \$
PNR3-1531	Surface multisport	Municipalité de St-Cléophas	59 225 \$	10 000 \$
PNR3-1532	Aménagement sportif	Ville de Causapsal	91 002 \$	10 000 \$
PNR3-1533	Agrandissement de la salle de quilles de Saint-Noël	Municipalité de Saint-Noël	11 500 \$	9 000 \$
PNR3-1534	Amélioration d'infrastructures communautaires	Comité de développement de Saint-Léon-le-Grand	35 455 \$	10 000 \$
PNR3-1535	Installation d'un nouveau système écologique (Chauffage aux granules)	Fabrique de la paroisse Saint-Pierre-du-Lac de Val-Brillant	108 875 \$	20 000 \$
PNR3-1536	Jardin communautaire à Amqui	Moisson Vallée Matapédia	26 840 \$	2 000 \$
PNR3-1537	Réfection de la passerelle	Ville de Causapsal	64 936 \$	10 000 \$
PNR3-1538	L'Accorderie matapédienne	Centre d'Action bénévole Vallée de la Matapédia	125 900 \$	20 000 \$
PNR3-1539	Achat d'un système de son	Comité du 125 <sup>e</sup> de Val-Brillant	13 737 \$	2 500 \$ *
PNR3-1540	Fête des Moissons 2015	CLD de La Matapédia	5 000 \$	5 000 \$
PNR3-1541	Ententes bipartites 2015	Municipalités matapédiennes et MRC	36 000 \$	18 000 \$
	<b>Total</b>		<b>829 519 \$</b>	<b>143 850 \$</b>

2. d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

## 11. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT - ARTICLE 59 – SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LA CPTAQ

### **Résolution CM 2015-169** concernant le suivi de la seconde demande d'autorisation à portée collective de la MRC de La Matapédia selon l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) la MRC de La Matapédia a soumis une seconde demande d'autorisation à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU qu'une rencontre de représentants de la CPTAQ, de l'UPA et de la MRC de La Matapédia s'est tenue le 7 octobre afin d'analyser le contenu de la demande d'autorisation à portée collective portant sur la construction résidentielle dans des îlots déstructurés et sur des lots vacants de 5 hectares et plus dans l'affectation agricole viable ainsi que sur des normes d'implantation des résidences;

ATTENDU que lors de la rencontre d'analyse ci-haut mentionnée, il a été recommandé de suspendre le traitement du volet de la demande d'autorisation traitant des lots vacants de 5 hectares et plus dans l'affectation agricole viable afin que ce volet fasse l'objet d'une analyse plus approfondie par le comité consultatif agricole dans la démarche du plan de développement de la zone agricole (PDZA) entrepris par la MRC de La Matapédia.

ATTENDU que, par la résolution CM 2013-009 adoptée le 13 février 2013, le conseil de la MRC de La Matapédia a confirmé son intention d'adresser à la CPTAQ une seconde demande d'autorisation en vertu de l'article 59 de la LPTAA portant notamment sur la réduction de la superficie à 5 hectares pour permettre la construction résidentielle sur des lots vacants en milieu agricole viable;

ATTENDU que la confection du PDZA, débutée après l'adoption de la résolution 2013-009, s'inscrit en complément de cette intention politique en visant une occupation diversifiée du territoire agricole;

ATTENDU que la suspension de la demande d'autorisation à portée collective entraînera un retard de plusieurs mois dans le traitement de tous les éléments de la demande d'autorisation et une probable suspension par la Commission de l'examen de toute demande particulière visant une nouvelle utilisation à des fins résidentielles dans la zone agricole;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu ce qui suit :

1. Aviser la CPTAQ que la MRC de La Matapédia désire maintenir la poursuite du traitement de sa demande d'autorisation résidentielle à portée collective;
2. Rencontrer le Comité consultatif agricole de la MRC de La Matapédia afin d'échanger sur la seconde demande d'autorisation résidentielle à portée collective;
3. Rencontrer les membres du comité de négociation de l'UPA pour présenter le volet de la demande d'autorisation à portée collective traitant des lots vacants de 5 hectares et plus dans l'affectation agricole viable afin que celui-ci puisse exprimer un avis à la CPTAQ.

Adoptée.

## 12. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE PATRIMOINE - PROJET DE RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Reporté à la séance d'ajournement du 28 octobre.

## 13. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2015-09-30 : Glor-Bell, Jeca, FCM
- 2015-09-30 : Auger, Pierre, Rogers
- 2015-09-28 : Berger, Yvan, MTQ
- 2015-10-05 : municipalité de Sainte-Érène

### **Résolution CM 2015-170** concernant un appui à la municipalité de Sainte-Érène pour la réalisation des travaux de réfection de la route Sainte-Érène

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que la MRC de La Matapédia signifie son appui à la municipalité de Sainte-Érène dans ses démarches auprès du MTQ visant la réalisation des travaux de réfection de la route Sainte-Érène.

Adoptée.

#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

#### 15. AUTRES SUJETS :

##### 15.1 Prochaine rencontre du conseil de la MRC – séance d'ajournement et rencontre de travail du 28 octobre, 19h30

Les prochaines rencontres du conseil se tiendront mercredi le 28 octobre à compter de 19h30 (séance d'ajournement et rencontre de travail).

##### 15.2 Appui à la mise en place d'un organisme de gestion de la destination dans La Matapédia

#### Résolution CM 2015-171 concernant un appui à la mise en place d'un organisme de gestion de la destination dans La Matapédia

Considérant que lors d'un forum des intervenants touristiques de La Matapédia tenu en avril 2015, il a été convenu de voir à la création d'un organisme de gestion de la destination (OGD) touristique pour le territoire de La Matapédia;

Considérant qu'un comité provisoire a été formé pour voir à la mise en œuvre de cet organisme et que des démarches sont en cours pour obtenir l'appui du gouvernement du Québec dans ce projet;

Considérant que la mise en place d'un organisme de gestion de la destination (OGD) est un projet retenu par l'Écoterritoire habitée afin de consolider le développement touristique de la Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu que le conseil de La MRC de La Matapédia appuie la mise en place d'un organisme de gestion de la destination touristique dont la mission principale est d'assurer un leadership dans le soutien, la commercialisation et la qualité de l'offre touristique sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

##### 15.3 Manifestation des agriculteurs

Madame Chantale Lavoie informe le conseil de la tenue d'une manifestation par les agriculteurs qui se tiendra le 15 octobre de 10h à 15h devant l'unine Natrel à Amqui. Les maires sont invités à y participer en soutien aux agriculteurs.

##### 15.4 Arrosage en forêt privée des secteurs affectés par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette

Monsieur Mario Côté partage au conseil les préoccupations des propriétaires privés de lots boisés affectés par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le sujet sera abordé lors de la séance d'ajournement.

##### 15.5 Parc régional de Val-d'Irène

Monsieur Gaëtan Ruest informe le conseil qu'il souhaiterait des rencontres plus fréquentes entre la MRC et les administrateurs du Parc régional de Val-d'Irène. Ces rencontres sont prévues à la convention de gestion entre les deux organisations. Un suivi sera effectué auprès du conseil d'administration de la corporation.

#### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### Résolution CM 2015-172 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est unanimement résolu à 22h00 d'ajourner la séance au 28 octobre 2015 à compter de 19h30.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint